Yverdon-les-Bains
Énergies

Cité de l'énergie
european energy award

Optisolar

Communauté d'autoconsommation

La solution pour vos projets d'autoconsommation collective

L'autoconsommation pour optimiser son investissement

En tant que propriétaire d'une installation photovoltaïque, il vous est désormais possible de revendre l'énergie que vous produisez à des tiers, à vos locataires, par exemple.

Ce procédé est appelé «**Communauté d'autoconsommation**» (CA) et vous permet de rentabiliser plus rapidement votre investissement, tout en donnant accès aux locataires ou aux copropriétaires à de l'énergie renouvelable locale à un prix concurrentiel.

La CA est particulièrement adaptée pour les bâtiments existants car sa mise en place ne nécessite peu ou pas de modifications importantes des installations électriques. Chaque membre (locataire) de la CA conserve sa relation contractuelle avec Yverdon Énergies.

SIMPLE À METTRE EN PLACE :

- S'adapte à toutes les installations photovoltaïques
- Mise en place facilitée dans les bâtiments existants
- Pas d'avenant au contrat de bail
- Flexibilité : un locataire peut rejoindre/quitter facilement la CA
- Comptage et facturation gérés par Yverdon Énergies
- Meilleure rentabilité de l'investissement de l'installation

Comment ça marche ?

L'autoconsommation est la part de l'énergie électrique produite par votre installation photovoltaïque qui est directement consommée sur place.

La part d'autoconsommation électrique augmente en raison d'une hausse du nombre de consommateurs.

Le surplus de la production solaire est injecté dans le réseau et racheté par Yverdon Énergies.

La nuit ou lorsque la centrale photovoltaïque ne couvre pas les besoins, l'électricité est fournie par le réseau.

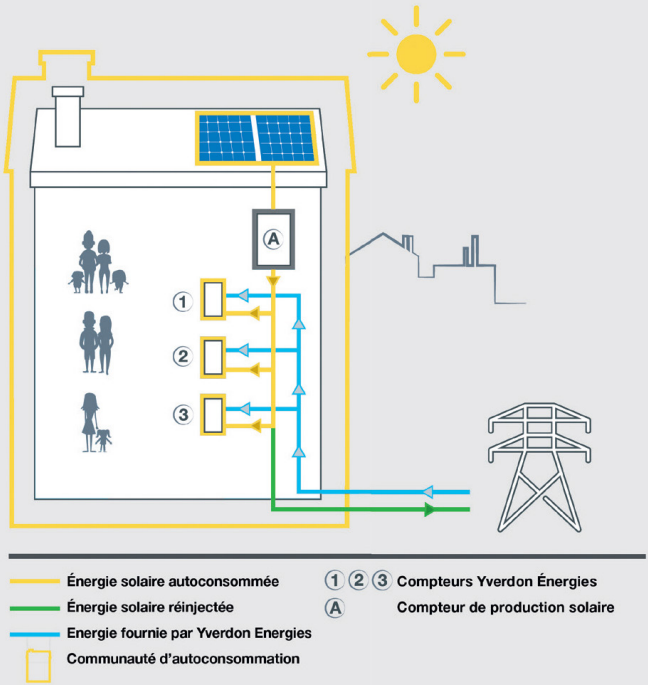

Une solution écologique et économique pour vous et les membres de votre communauté

Sur le plan écologique, une communauté d'autoconsommation permet à vos locataires de bénéficier d'une énergie 100 % renouvelable et produite localement (équivalent du produit esun). Sur le plan économique, elle offre des avantages financiers aux propriétaires ainsi qu'aux locataires :

- Les propriétaires de l'installation solaire rentabilisent plus rapidement leur investissement en revendant une partie de leur énergie à leurs locataires à un prix supérieur à celui de l'électricité qu'ils réinjectent dans le réseau.

- Les locataires achètent leur énergie aux propriétaires de l'installation photovoltaïque à un prix inférieur à celui du réseau, pour une qualité écologique supérieure.

Ainsi tout le monde y gagne !

Une solution rentable

En tant que propriétaires, vous avez maintenant le droit de revendre aux locataires l'électricité que vous produisez à un prix légèrement inférieur à celui pratiqué par Yverdon Énergies.

2 leviers pour augmenter la rentabilité de votre installation solaire :

1. Vous vendez votre énergie solaire à vos locataires à un tarif que vous choisissez entre 10.82 ct./kWh (tarif de rachat Yverdon Energies, GO incl.) et 25 ct./kWh (la loi impose qu'il soit inférieur au tarif que le client paie actuellement à Yverdon Énergies).

2. Vous boostez la part d'énergie solaire autoconsommée par les membres de votre communauté.

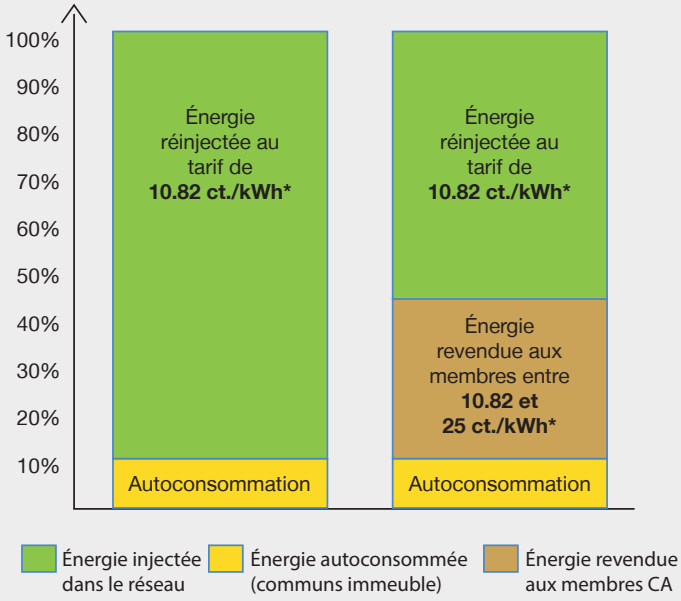

*Prix valables pour 2022

Notre offre

Optisolar - communauté d'autoconsommation est une offre qui s'adapte à vos besoins et met le savoir-faire d'Yverdon Énergies au profit de votre projet d'autoconsommation.

NOS PRESTATIONS	Prix TTC
Frais de mise en œuvre technique & administrative (uniques) :	
Frais d'activation	CHF 161.55
Frais de changement de tarif (par membre CA)	CHF 21.55
Frais de gestion administrative (récurrents) :	
Gestion des données, décomptes et facturation, encaissement	
Prix par kWh autoconsommé	3.23 ct/kWh*
Tarifs de reprise de l'énergie refoulée :	
Rachat avec garantie d'origine	10.82 ct/kWh

*Prix sur demande pour les installations avec une puissance > 100kWc

Une gestion claire et transparente pour tous :

En nous confiant la gestion de votre communauté, nous nous chargeons de la facturation de la totalité de la consommation des membres de votre communauté.

Les propriétaires de l'installation solaire pourront distinguer sur leur relevé la quantité d'énergie (en kWh et CHF) autoconsommée par les locataires, l'énergie refoulée au réseau ainsi que les frais de gestion de la CA.

Chaque locataire recevra d'Yverdon Énergies sa facture d'électricité précisant la part d'énergie solaire et la part d'énergie soutirée au réseau avec leur prix respectif.

Votre projet en 3 étapes

1. Contactez-nous pour une offre personnalisée

- Basée sur vos données réelles de production et de consommation, nous calculerons la rentabilité exacte de votre projet d'autoconsommation et définirons ensemble les paramètres principaux de votre CA.
- Nous vous établirons une offre personnalisée contenant les coûts fixes de mise place et les frais de gestion de votre CA.

2. Mise en œuvre technique & administrative

- Nous nous chargeons d'effectuer le contrôle technique de vos installations et remplaçons gratuitement vos compteurs par de nouveaux compteurs communicants.
- Nous mettons en place les systèmes de mesure et de facturation.

3. Mise en service de votre CA

- Nous définissons la date de mise ne service de votre CA selon le cycle de facturation choisi et informons vos membres par courrier.
- Vous aurez dès lors également accès à notre portail client qui vous permettra de suivre la production et l'autoconsommation de votre communauté au jour le jour.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR CETTE SOLUTION ?

Contactez notre support client qui se fera un plaisir de vous guider dans la mise en place de votre projet.

Par e-mail à **optisolar@ylb.ch**
ou par téléphone au **+41 24 423 65 55**

Découvrez la solution complète en scannant le QR code ou en vous rendant sur www.yverdon-energies.ch/optisolar

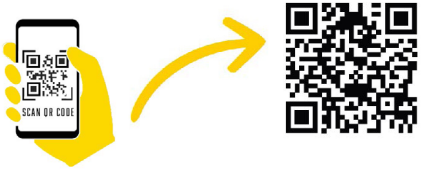

Yverdon-les-Bains
Énergies

Rue de l'Ancien-Stand 2
1400 Yverdon-les-Bains

T +41 24 423 65 55
se@ylb.ch
yverdon-energies.ch